

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE

PAR
LUDEGER DUVERNAY,
No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a pris le Magasin et ses dépendances, ci-devant occupés par Messrs. PERRAULT & Co. No. 126 Rue St. Paul, voisin de Messrs. GILLESPIE MOFFATT & Co. où il aura constamment à vendre, EN GROS ET EN DETAIL, un assortiment général et bien choisi de

**MARCHANDISES SECHES,
DE GOUT ET AUTRES,**

convenables à toutes les classes de citoyens. Achetant tout en Gros et aux Encans, il croit pouvoir assurer ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique, qu'il vendra à aussi bas prix, [sinon à meilleur marché] que qui que ce soit en cette ville.

Les Tailleurs trouveront constamment chez lui un assortiment étendu et bien choisi de DRAP, CASIMIRE, FLUSHING, DRILL, &c.; il leur sera fait une déduction de cinq pour cent sur le prix courant.

Les Marchands de campagne et les Colporteurs pourront acheter chez lui un grand nombre d'articles à meilleur marché que chez le Marchand Importeur.

Autant que la chose sera praticable, il ne sera demandé qu'un prix pour chaque espèce de marchandise, et si un article vendu se trouvait défectueux, il serait repris sans difficulté.

Tous ordres reçus de la campagne seront exécutés avec diligence, et au plus bas prix.

Son fonds de marchandises déjà très considérable sera augmenté de manière à n'être surpassé par aucun dans la même ligne; et le tout sera vendu pour argent comptant ou à un crédit approuvé. P. L. LETOURNEUX.
Montréal, 20 Juin, 1829.—DM.

CABINET DE LECTURE

**A LA LIBRAIRIE FRANÇAISE DE
T. DUFORT.**

Le Soussigné prendra des Souscriptions pour son CABINET DE LECTURE à raison de SIX PIASTRES par an pour les papiers et journaux seulement, et de HUIT PIASTRES par an pour les papiers, journaux et pour l'usage des livres de sa librairie dans sa chambre de lecture. Heures de lecture depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir:—
Les journaux qu'on y pourra voir, sont

- Revue Encyclopédique,
- Revue Commerciale,
- Mémorial Catholique,
- Journal d'Éducation et d'Instruction Élémentaire,
- L'Athlète du Christianisme,
- Journal des Missions Évangéliques,
- United States Catholic Miscellany,
- Foreign Bibliography,
- Courier des États-Unis,
- Myers Mercantile Advertiser, — de Liverpool.
- Canadian Courant,
- Montreal Herald,
- Montreal Gazette—par autorité,
- La Minerve,
- Irish Vindicator,
- Gazette de Québec—par autorité,
- Gazette de Québec—Neilson,

de France.

des États-Unis.

de Montréal.

de Québec.

Le cabinet de lecture sera ouvert le 15 du courant, et le soussigné est prêt à recevoir des souscriptions. T. DUFORT.
Montréal, 8 Juin, 1829.—J.

Les Soussignés ont reçu et sont après ouvrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Cassinet, Draps double foulés, Plaines, Carisés, Schâles de Casimire, Paddings, Flanelles, Baize, Serge verte, rouge et carlate, Craquins et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à coudre gris corbeau de la meilleure qualité, Bombazettes, Lustrings et Camelots, Brevets, Barragons et Futaines, Steam Loom Shirting, Cotons non blanchis, Cotons de Salem, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Indiennes bleu marini et blanc, Do à meubles, Mousseline claire et Malmoille des Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Drills et Frappés, Bas de laine et de Coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobinettes, menteur fil blanc et noir, Coton en pelottes, Épingles, Galons, &c. &c. &c. W. BRADBURY, & Co.
Montréal, 1^r Juin, 1829.—J.

A VENDRE.

CHEZ M. HEYNEMAND, à Berthier
Comté de Warwick:
DU BLEU,
DU BLEU SARAZIN, et
DE L'AVOINE

—27 Avril, 1829.—J.

VARIÉTÉS.

FRANCE.

—Rien n'est plus propre à refuter victorieusement des objections sans cesse renouvelées contre la nécessité de l'instruction populaire, que certains faits qui se passent de nos jours dans plusieurs parties de la France, et dont l'existence, quoique constatée par l'autorité des tribunaux, semble néanmoins dépasser toutes les bornes de la vraisemblance. De ce nombre est le fait suivant, dont le département de l'Isère a été depuis trente ans impunément le théâtre, et qui vient enfin d'être atteint par la juste sévérité du tribunal de Saint-Marcellin et de la Cour royale de Grenoble.

Il existe dans la commune de Beaucroissant, arrondissement de Saint-Marcellin, une secte connue sous le nom de religion des saints; c'est sur la montagne de Parménie, qu'avait lieu la réunion.

Là se trouve un couvent qui avait été le patrimoine d'un ancien prêtre nommé Marion, décédé depuis plusieurs années. Ce prêtre était en grande vénération pour les saints; mais l'objet principal de leur culte était une femme qu'ils appelaient la bonne mère. Selon leur croyance, cette femme était enceinte du Messie; elle devait très incessamment faire ses couches; et son fils-dieu serait pour les saints une sauvegarde contre un déluge de feu qui ne tarderait pas à dévorer tout le reste des habitans de la terre.

En attendant, la bonne mère faisait des miracles; elle avait donné la parole à une jeune fille qui vivait auprès d'elle, et qui était née sourde et muette. Pour charmer sa solitude, la bonne mère entretenait de fréquentes relations avec le ciel, et recevait souvent les visites du prophète Élie. C'était grand jour parmi les saints quand le prophète arrivait. On accourait en foule sur la montagne; on se prosternait devant lui; on lui baisait les pieds; et le prophète Élie avait pour messager un corbeau, chargé en son absence de faire des collectes et de les lui porter.

Ce prophète était très populaire; il faisait de l'eau bénite et la donnait gratis; il baptisait les enfans; il promettait que la montagne serait l'arche sainte pour tous les étus, à l'époque prochaine du grand événement. Cet état de choses a duré, comme nous l'avons dit, plus de trente ans. La bonne mère a fini par mourir de vieillesse. Le prophète a voulu devenir propriétaire du couvent et de la montagne de Parménie. Il a fait souscrire en sa faveur une vente et un testament par la demoiselle Marion, héritière de son frère.

M. le procureur du Roi de Saint-Marcellin a vu dans toutes ces menées le double délit d'escroquerie et d'outrages envers la religion de l'État. Des poursuites ont eu lieu contre le prétendu prophète: un nommé Dubia fut arrêté et conduit dans les prisons de Saint-Marcellin, et les insignes du nouveau culte furent saisis et envoyés au greffe correctionnel. C'étaient des boîtes ornées d'un casque chamarré d'or et d'argent; une chemise ornée de dentelles et de rubans, un bonnet d'enfant orné de broderies; c'étaient des livres de prédication, le grand Albert, le petit Albert, des souliers blancs, le tout fort bien orné.

Tels étaient les faits que présentait l'accusation. Mais devant le tribunal de Saint-Marcellin, une vive discussion s'engagea. La défense s'attacha surtout à soutenir que la religion des saints avait droit à la protection que le pacte constitutionnel accorde à tous les cultes. Mais le tribunal n'accueillit point ce système, et rendit un jugement qui condamna Dubia à deux années d'emprisonnement, à l'interdiction des droits civils et de famille pendant cinq années, et à une amende de 200 fr. comme coupable d'outrage envers la religion de l'État, et du délit d'escroquerie.

Le ministère public et le prévenu ayant tous deux interjeté appel, la cause s'est représentée devant la cour royale de Grenoble, et Dubia y a comparu le 2 de ce mois. La Dubia n'a pas été plus heureux que devant les premiers Juges. Le délit d'outrage à la religion de l'État a cependant été écarté par la cour; mais reconnu coupable d'escroquerie, il n'en subira pas moins les deux années de prison auxquelles il était condamné.

Relation des émeutes qui ont eu lieu au commencement de Mai à Fougères et à Nevers.

—On mande de Nevers, 2 mai, à 4 heures du soir:

«La ville de Nevers vient d'être le théâtre d'émeutes qu'on est parvenu à comprimer

sans accidens graves, mais qui pourraient se renouveler et avoir les suites les plus fâcheuses, si l'on ne s'empessait tout à la fois et d'éclairer la multitude sur ces prétendus accaparemens qui n'existent que dans son imagination, et de prendre toutes les mesures de sagesse et de prévoyance que commandent les circonstances et le soin du bien-être des classes pauvres de la société.

«Le pain est très cher, et le bruit courait dans le département qu'on accapareait tous les blés. Le fait est qu'on en embarquait et qu'on en recevait comme à l'ordinaire, et seulement selon les besoins du commerce et des différentes localités. Toujours est-il qu'on s'est servi de ce prétexte pour commettre les excès les plus blâmables. Hier donc, plusieurs voitures étaient à peine arrivées sur le port pour déposer les blés dont elles étaient chargées, dans des bateaux préparés à cet effet, que quelques femmes se mirent à crier qu'on accapareait les blés, qu'il ne fallait pas les laisser embarquer. Enfin, le rassemblement s'accrut rapidement; chacun était armé à sa manière et proférait les propos les plus outragés pour ceux qu'ils appelaient blâtiers. Ils résolurent de conduire les voitures à la halle pour que le blé fut vendu le lendemain sur le marché. En un clin-d'œil, les charrettes furent dételées et déchargées. Toutes les voitures de blés qui circulaient dans la ville ou dans les environs furent amenées en un instant à la halle, même celles qu'on conduisait aux moulins, et ce n'est qu'avec grande peine qu'on a pu faire conduire ces dernières à leur destination. Les gendarmes ont été forcés de mettre le sabre à la main; on arrêtait les chevaux à chaque coin de rue, et tous les jours de nouveaux désordres signalaient chaque attaque.

«Enfin, M. le préfet, qui arrivait d'une tournée départementale, s'est présenté sur la place, escorté de la force armée; il a voulu parler; mais il a été insulté, ainsi que d'autres fonctionnaires publics et des militaires. Il est difficile de se faire une idée du spectacle que présentait alors la place de la Mission: on voyait plusieurs milliers d'individus (presque tous femmes,) véritables éneumènes, brandissant leurs bâtons ou autres instrumens, lançant des pierres à tous ceux qui voulaient s'opposer au mouvement, et exhalant les vociférations les plus menaçantes. Cependant un escadron de chasseurs est parvenu, sur le soir, à ramener la tranquillité. Les postes ont été doublés; des patrouilles ont circulé dans toute la ville; et, grâce à ces précautions, la nuit n'a pas été troublée.

«Mais aujourd'hui samedi, jour de marché l'émeute présentait des caractères beaucoup plus graves; presque tous les ouvriers des établissemens de Nevers étaient réunis sur le marché. Au moment où M. le préfet et M. le colonel des chasseurs se sont présentés, ils ont été assaillis par une grêle de pierre; le poste voisin a été obligé de se replier, et il a fallu un escadron entier de lanciers pour protéger les autorités; plusieurs blâtiers ont été grièvement blessés; plusieurs chasseurs l'ont été aussi. Il faut rendre justice à ces braves militaires; ils se sont conduits avec une modération admirable; ils ont su dévorer les injures qu'ils recevaient plutôt que de faire couler le sang de leurs concitoyens. Les trois sommations étaient faites depuis longtemps, et cependant ils se sont bornés à empêcher que le tumulte s'accrût sans frapper. Un mouvement ordonné à propos, et qui consistait à faire franchir les murs du parc à quelques cavaliers pour observer les rassemblemens retranchés derrière les murs, a produit un excellent effet. Au moment où je vous écris le calme est un peu rétabli. Le marché est fermé; cependant il a été vendu beaucoup de grains à un prix inférieur au cours ordinaire.

«Au reste, on ne connaît pas encore tous les détails: il y a eu, dit-on, quelques blessés de part et d'autre. L'inquiétude est extrême parmi les hommes tranquilles et les commerçans; presque toutes les boutiques ont été fermées pendant une partie de la journée. Il n'y a qu'une voix, je vous le répète, en faveur de la garnison: elle mérite les plus grands éloges pour sa conduite ferme et prudente.

«Des menaces ont été faites pour les jours suivans, et notamment pour samedi prochain. On a cherché à s'emparer des clochers pour sonner le tocsin et faire arriver les ouvriers de Fourchambault, Pont-Saint-Ouen, Imply, &c. Heureusement on n'y a pas réussi.

—On nous écrit de Fougères (Ille et Vilaine):

«Le 2 mai, des troubles ont éclaté à Fougères, à raison des subsistances. Quelques

marchands étrangers ayant fait des achats, le peuple commença à murmurer, et on assure même que le commissaire de police conduisit l'un des marchands chez M. le contrôleur des contributions pour faire vérifier sa patente; démarche dont il fut blâmé par ce dernier, qui lui fit remarquer que son devoir était de favoriser la libre circulation des grains, sans quoi la hausse est inévitable.

«Quoiqu'il en soit, dans la soirée, une voiture du roulage établi dans cette ville fut chargée de grains à la porte de la halle. Pendant le chargement un attroupement se forma et bientôt les chargeurs furent insultés. Enfin, au moment où la voiture était sur le point de partir, des cris se firent entendre, et malgré les efforts de M. le maire et de la gendarmerie, qui accoururent sur les lieux, les perturbateurs, favorisés par la nuit qui était alors close, se précipitèrent sur la voiture, renversèrent les sacs, les ouvrirent et les vidèrent, perdirent une partie des grains et emportèrent l'autre, et conduisirent la voiture sur la place de la ville; de là elle fut précipitée dans un vallon très profond, d'où il sera très difficile de la retirer. Ensuite la populace ameutée se porta vers la maison d'un propriétaire que l'on désignait comme ayant vendu des grains aux étrangers, et brisa les vitres de sa maison. Un autre attroupement se porta à l'établissement du roulage; les vitres furent brisées, les portes enfoncées et il ne se dissipa que quand le commis du roulage eut fait visiter son établissement par les mutins, et qu'ils eurent été convaincus qu'il n'y avait pas de grains au magasin; ce n'est que bien avant dans la nuit que la gendarmerie put dissiper les attroupemens. Elle a parcouru les rues à cheval tout le reste de la nuit et on ne peut que se louer du zèle de M. le maire, qui a mis tout en œuvre pour apaiser les mutins.

«Tous les bons citoyens sont désolés de ces désordres, dont au reste on ne voyait aucune trace le lendemain matin, si ce n'est du grin répandu sur le pavé et la voiture renversée dans le vallon; au surplus la plus grande tranquillité régnait dans la ville. Combien n'est-il pas à regretter qu'une bonne garde nationale ne soit pas organisée. Aucun désordre n'eût eu lieu, ou du moins tout eût été promptement apaisé; cinquante citoyens armés eussent suffi pour dissiper, sous les ordres du maire, un groupe de cinq ou six cents personnes dont la majeure partie étaient des femmes.

«On annonce que l'autorité a demandé un piquet de troupes de ligne à Rennes. La justice informe, et sans doute quelques coupables seront punis, mais combien n'eût-il pas mieux valu prévenir le désordre ou l'arrêter à sa naissance!»

Paris 13 mai. Une proposition de M. Mauguin, sur les formes à suivre en cas d'accusation d'un ministre, occupe en ce moment les cercles politiques. Voici, à peu près, si nous sommes bien informés, le texte de cette proposition.

Articles additionnels aux réglemens de la Chambre des Députés.

Art. 1er. Lorsqu'une proposition tendant à la mise en accusation d'un ministre est faite et prise en considération, elle est renvoyée à une commission de neuf membres nommés par la chambre dans les formes ordinaires.

2e. La commission d'accusation appelle le ministre accusé, et reçoit de lui les explications qu'il juge convenables.

Elle requiert communication ou délivrance des pièces qui lui paraissent nécessaires, et appelle des témoins.

3e. S'il s'élève quelque incident pendant le cours de l'instruction, comme aussi quand la commission juge l'affaire suffisamment instruite, elle fait son rapport à la chambre qui statue.

4e. Si l'accusation est admise à la chambre il est nommé cinq commissaires pour la soutenir et la développer devant la chambre des pairs.

Le Courier, qui publie ce projet, ajoute les réflexions suivantes;

«Les mêmes influences qui ont fait échouer la proposition de M. Salverte, et à court le renouvellement de celle de M. Labbey de Pompières, paraissent s'agiter pour faire avorter également la motion de M. Mauguin. On dit que l'honorable orateur trouve dans quelques membres qui siègent pourtant sur les bancs non éloignés du sien, des résistances qui s'appuient de l'inopportunité du moment et de la faiblesse de volonté de la chambre. Ce qui surtout effraie les timides dans la question dont il s'agit, c'est le droit qu'assumerait

la chambre de citer les prévenus à sa barre, comme aussi d'y appeler tels témoignages qu'elle jugerait nécessaire.

AMÉRIQUE DU SUD.

Invasion du Mexique.—(Extrait du Journal du Commerce de New-York.)—Les dernières nouvelles de la Havane ont donné aux curieux la tâche de décider si l'Espagne se propose sérieusement l'invasion du Mexique, ou si toutes ces démonstrations et ces circonstances ne sont qu'une feinte qui se rapporte à un bût mieux connu du pouvoir qui en meut les ressorts.

Pour nous, nous penchons pour la première opinion. 1. Parce qu'elle s'accorde parfaitement avec la marche de conduite de l'Espagne depuis l'indépendance de ses colonies, et 2. Parce que nous ne voyons pas ce qu'il y aurait à gagner par une feinte, pour compenser l'embarras et les frais de l'expédition. Il est depuis longtemps évident, pour toutes les nations hormis pour la seule Espagne, qu'elle a perdu à toujours la possession de ses anciennes colonies; mais quoi qu'elle ne possède pas un pouce de terre sur le continent de l'Amérique, elle n'a pas voulu jusqu'à ce jour reconnaître leur indépendance, et elle paraît supposer nonneement que par un pouvoir magique, et par des détours d'une nature ou d'une autre, elle pourra regagner encore la souveraineté qu'elle a perdue. L'expédition que l'on arme à la Havane est le résultat légitime de cette infatuation; et supposant qu'elle soit destinée contre le Mexique, elle est au moins aussi bien ordonnée et aussi promptement organisée que la plupart des autres expéditions enfantées par sa Majesté Catholique pour le soutien ou la conquête de ses domaines occidentaux. Ce n'est pas que nous supposions qu'il y ait la moindre chance de succès; quoique sans doute on puisse effectuer une descente, et causer autant de trouble aux Mexicains qu'en éprouvera l'armée d'invasion elle-même. Mais que sont 5,000 hommes pour l'invasion d'un pays comme le Mexique? Et quant aux 20,000 hommes de troupes qui doivent venir d'Espagne pour renforcer l'expédition, il est probable qu'il n'en arrivera qu'un petit nombre ou que même ils n'arriveront jamais.

Cependant on ne peut rien conclure contre la probabilité de l'entreprise proposée, du peu d'espoir de succès; car la mise en compte des frais n'est pas chose familière au Roi d'Espagne ni en politique ni en matière de finance. Guidé par une destinée aveugle, la même qui a mis de sa patrie, de maîtresse de l'Europe qu'elle était, dans un état d'abaissement tel qu'à peine elle occupe une place dans la liste des nations; encouragé peut-être par les derniers mouvements désorganisateur du Mexique, et sentant vivement la perte annuelle de huit millions de piastres qu'il avait coutume d'en recevoir en récompense de son oppression, comment peut-on trouver étrange qu'avec les faibles moyens qu'il commande il songe à l'amener encore une fois sous sa puissance? Il trouverait même de nouveaux motifs de presser l'expédition dans les remontrances qui ont été faites ou qui seront probablement faites par les autres gouvernements européens, d'accord avec les nombreuses pétitions des peuples, contre le refus de reconnaître l'Indépendance des nouvelles Républiques, nonobstant qu'il ait cessé de faire des efforts pour les reconquérir.

Il paraît que le gouverneur Vives et l'Amiral Laborde ont bien compris la folie de cette expédition, puisque, suivant une lettre manuscrite de la Havane, après avoir reçu les premiers ordres de faire une descente au Mexique, ils ont pris sur eux la responsabilité d'en différer l'exécution jusqu'à ce qu'ils eussent représenté à sa majesté les dangers de l'entreprise, le priant qu'il réfléchît de nouveau sur le projet qu'il avait formé. Sa réponse a été une répétition péremptoire des ordres précédents.

Si on supposait que l'expédition n'est qu'une feinte, nous le demandons, quel pourrait être l'objet d'une telle feinte? Ce ne serait sûrement pas d'intimider les Mexicains pour les engager à se soumettre; car cela serait même plus ridicule que l'invasion projetée. Ce ne serait sûrement pas de faire une attaque contre la Colombie, car on y rencontrerait une armée aussi puissante qu'au Mexique, sinon aussi nombreuse; tandis que la conquête du Mexique, si elle était possible, serait d'une valeur infiniment moindre. Ce sont là les seules républiques formées de colonies espagnoles qui soient à portée du point d'attaque, excepté celle de Guatemala, qui certainement s'est montrée digne de retomber dans les bras de sa mère, quoiqu'on puisse douter qu'elle fût disposée à la recevoir avec plaisir. Il est en outre à supposer que le Mexique et la Colombie, en voyant l'étendard de l'ennemi commun arboré sur le territoire d'une république voisine et intermédiaire, se lèveraient en masse par un courageux effort, en voyant leur propre sûreté menacée, et se hâteraient de repousser l'invasion de l'ennemi. Cependant il est inau-

tile de faire des spéculations sur une question qui sera bientôt décidée, ou qui l'est déjà peut-être.

Colombie et Pérou.—Bolivar a ordonné par une proclamation l'occupation immédiate de Guayaquil, mais il promet de faire tout en son pouvoir pour amener la paix avec le Pérou. Il y dit que la convention de Giron n'a pas été fidèlement exécutée, et que les prétextes allégués sont de nouvelles insultes contre la Colombie; qu'on n'occupera Guayaquil que pour mieux assurer les préliminaires de la paix, mais qu'on ne prendra l'offensive qu'après avoir été poussé à bout. Il termine en disant:—«Colombiens, comme sujet de la volonté nationale, je ne fais autre chose que faire connaître l'intention du peuple et la force de l'armée. L'une étant juste et l'autre héroïque, nous devons en espérer la victoire et la paix.»

CORRESPONDANCE.

[CONCLUSION.]

MR. L'ÉDITEUR,

Revenant au commerce, il me semble difficile de supposer que tout ce que je viens de dire soit chimérique. Je dois en passant observer que malheureusement les jeunes gens qui se jettent dans le commerce autrefois, manquaient trop souvent d'éducation et surtout de celle qui convient particulièrement à cet état et il s'en faut de beaucoup que le mal ait entièrement disparu. Ne pourrait-on pas reprocher beaucoup trop aux jeunes commis Canadiens un défaut d'application et d'attention aux devoirs et aux études qui pourraient les former aux affaires? On aimerait à les voir apprendre à parler et à écrire leur langue correctement. C'est le moins qu'on devrait attendre d'eux. Ils ignorent trop souvent. Ils devraient sans doute travailler à se perfectionner dans l'arithmétique et le calcul. Ne serait-il pas plus sage à eux de lire quelques bons livres ou des journaux quand ils ne sont pas occupés au détail des marchandises dans les boutiques que de s'égayer comme on le voit quelquefois d'une manière bruyante entre eux dans leurs momens de loisir, de se moquer de leurs compatriotes en capot qui passent dans les rues ou viennent au magasin? On en a vu envoyer les chalans qui demandaient quelques articles qui ne se trouvaient pas dans leurs boutiques, chez les voisins où ils étaient bien certains qu'il était impossible de les trouver. Il n'y a pas encore très longtemps que quelques-uns de ces jeunes gens indiquaient le magasin d'une modiste, les uns comme une boutique d'armurier, d'autres comme celle d'un épicier ou d'un chaireutier, pour avoir le plaisir de rire ensuite aux éclats d'un tour joué à un homme dont l'unique erreur était d'avoir cru à la parole de personnes auxquelles il devait supposer dans leurs procédés une bonne foi proportionnée à la supériorité de leur éducation sur la sienne. De quel côté sont les torts en pareilles circonstances? J'ose à peine me permettre d'ajouter que l'or a quelque fois ajouté l'outrage à la plaisanterie envers ceux qui osaient se plaindre. La légèreté rend souvent bien injuste. Je dois en même temps observer que ces choses communes autrefois sont devenues rares au point qu'aujourd'hui on trouve plus qu'à aucune autre époque dans les jeunes commerçans de l'application, de l'attention aux affaires. C'est aussi de cette nouvelle génération que nous devons attendre le changement que j'indique, et il viendra.

On dira peut-être que je m'éloigne de mon sujet. Que l'on y réfléchisse et l'on sentira que pour parvenir à des succès et à la fortune dans le commerce comme dans tout autre état il faut se former de bonne heure à l'habitude du travail et de l'application et se mettre surtout en garde contre celle de la dissipation.

Venons à quelques branches d'industrie que l'on pourrait considérer au premier coup d'œil comme inférieures, mais qui ont une grande importance. La manufacture de la bière d'orge, par exemple, est assurément un objet digne de l'attention la plus sérieuse. Elle est d'autant plus importante pour les particuliers qui la cultiveraient qu'elle assure des profits peu douteux. Elle est d'autant plus avantageuse sous des rapports d'intérêt public que son objet est un des produits du pays et que cette exploitation est un stimulant pour l'agriculture. L'abondance et le bas prix de la bière aurait l'effet de diminuer la consommation des boissons fortes dont l'habitude trop générale dans ce pays dégrade la population et au moral et au physique. Voilà sans doute des motifs bien impérieux. Comment se fait-il qu'il se trouve si peu de Canadiens qui aient travaillé à puiser à cette source de richesses? L'établissement d'une brasserie n'exige pas de grands capitaux. On voit très communément en Angleterre cette bière se faire dans les maisons des particuliers à la campagne. Il n'y a pas encore dans la ville de Montréal un seul Canadien qui ait tenté avec un succès constant de former un établissement de cette nature. Je sais qu'on pourra sur cet article comme sur bien d'autres parler

de difficultés, exagérer les obstacles. Les Messrs. Demers de Chambly ne les ont-ils pas surmontés? Étaient-ils des millionnaires? Mr. Quirouet à Québec et quelques autres encore que je pourrais indiquer n'en ont-ils pas fait autant? Les capitaux qu'ils ont embarqués dans cette entreprise étaient-ils énormes?

Il se présente ici une réflexion que je ne crois pas devoir taire.—Quelques uns de nos messieurs auraient pu, il n'y a pas encore un grand nombre d'années, trouver au dessous d'eux le métier de brasseur. Ils se seraient peut-être crus deshonorés en s'enrichissant par les mêmes moyens qui ont fait la fortune d'un homme dont l'éloquence a brillé pendant longtemps et avec un si noble éclat dans le parlement d'Angleterre. Heureusement on commence à revenir de cette faiblesse. Il est peut-être bon en effet d'observer à ce sujet que les petites idées vaniteuses que l'on inspirait autrefois aux jeunes Canadiens ont trop souvent ici l'effet de les détourner de cultiver différentes branches d'industrie dont il leur eût été facile de tirer parti pour parvenir à jouir d'une honnête indépendance aussi bien que d'embrasser le commerce qui les aurait enrichis en faisant valoir les ressources de leur pays. C'est là une des plus grandes plaies de notre petite société. Des familles respectables sont tombées dans le néant de la pauvreté parce que ceux qui les composaient dédaignaient le travail. On a vu trop souvent les enfans même d'hommes qui avaient acquis des biens dans des professions laborieuses dissiper un patrimoine insuffisant pour les faire vivre dans l'opulence dans laquelle ils avaient été élevés, parce que par un sentiment de vanité puérile ils rougissaient de suivre la branche d'industrie qui avait enrichi leurs pères. Cette manie se passe pourtant un peu. On se corrige.

Je ne connais pas encore une manufacture de chapeaux élevée par un Canadien dans l'une ou l'autre des capitales de nos deux grands districts. Serait-il impossible d'obtenir des succès en ce genre plus qu'à Mr. St. Germain de St. Denis dont le spacieux établissement mérite assurément d'arrêter l'attention de tout voyageur qui attaque du prix à l'industrie dans le pays, surtout si Canadien lui-même il s'intéresse aux succès de ses compatriotes.

Ce serait sans doute un champ bien vaste à parcourir s'il fallait indiquer ici tous les moyens que les Canadiens pourraient tenter pour parvenir à la fortune, avec de l'activité, de la constance et du travail, du courage et de l'application. Je serais exposé à me tromper, peut-être même à égarer les lecteurs en entrant trop avant dans les détails; j'engagerais moi-même les Canadiens à ne pas se livrer aveuglément à l'impulsion de vaines théories; mais à consulter l'expérience. En même temps il doit être permis de les engager à diriger leur attention sur des choses qui paraissent à leur portée.

Ne peut-on pas observer avec surprise qu'il n'y a qu'un très petit nombre d'auberges dans les villes tenues par des Canadiens, qu'on puisse considérer comme propres à être indiquées à un étranger, à un voyageur accoutumé à jouir de quelqu'aisance. Les Canadiens ont même à peu près laissé échapper de leurs mains depuis quelques années, certaines branches d'industrie qu'ils avaient cultivées avec succès. Ils étaient en possession de la fabrication de la potasse, du savon, de la chandelle, il y a quelques années. Ce fut la source d'une des fortunes les plus considérables qu'un père ait laissée à une famille dans ces derniers temps, celle de Mr. Malard Desloiriers. En général ce sont des hommes étrangers au pays, qui se sont emparés de cette source de profits. Que ceux-ci la partagent à la bonne heure, mais pourquoi la leur laisser exclusivement?

Je dois à ce sujet pourtant mettre sous les yeux de mes lecteurs un trait de conduite qui peut faire exemple et mériterait d'être imité. Un ouvrier de nos faubourgs soutenait sa famille avec quelque difficulté par le travail de son métier. Il y avait près de chez lui une savonnerie. Il crut s'apercevoir qu'il pourrait à force d'application et de soins apprendre ce qu'il voyait faire à son voisin qui était un étranger. Que ne peut la constance unie à l'amour du travail? Il a commencé à se monter doucement une fabrique. Il a graduellement et avec beaucoup de précautions fait des expériences qui l'ont conduit à des résultats heureux. Il a acquis un petit capital et il est déjà dans la route de l'aisance qui peut, lui aussi, le conduire à la fortune comme quelques autres tels que MM. Mallard, Fartenais, Perrault, et quelques autres.

En examinant l'état de l'horticulture dans le voisinage de nos Villes, peut-on dire que les Canadiens s'y adonnent ou en s'y livrant mettent à profit les talens naturels, le bon sens si communs parmi eux? C'est au contraire un objet qu'ils ont presque absolument perdu de vue. Ils ne peuvent même sur cet article comme sur quelques autres prétendre que cet art est nouveau et que les Étrangers seuls peuvent en avoir la science ou la prati-

que. D'abord autrefois nous avons eu un assez grand nombre de pères de famille aux quels le produit de leurs jardins suffisait pour les soutenir avec honneur. D'ailleurs Mr. Fresne est là et ses succès en ce genre suffisent pour prouver que ce métier peut faire vivre son homme.

Que serait-ce si je parlais de la distillerie, art exercé dans la Province et dans les Provinces voisines par un aussi grand nombre de Cultivateurs étrangers à ce pays? Serait-il donc difficile à un Canadien de faire ce que font partout des hommes qui n'ont pas plus de capitaux qu'ils n'ont de science ou d'éducation? Je ne finirais pas si je voulais indiquer une foule d'autres objets auxquels on ne songe même pas et auxquels il serait facile d'atteindre.

Il est tems de laisser là ces détails. Je crains déjà d'avoir ennuyé mes lecteurs. J'en serais fâché. Quelques-uns d'eux cependant qui voient la liaison des causes avec leurs effets me sauraient peut-être gré de mes réflexions. Les autres me les pardonneront.—D'autres diront que les Canadiens ont cet esprit de discorde qui les arme les uns contre les autres. S'ils le voient ils doivent travailler chacun en droit soi à en éteindre le flambeau. Ils devraient aussi voir que, grâces à Dieu, cet esprit va s'affaiblissant de plus en plus; et ce pas fait doit nous stimuler et nous pousser à de nouveaux efforts.

Mais il est une considération que je ne saurais taire avant de laisser la plume; c'est peut-être par où j'aurais dû commencer. Je dirais aux habitans de Montréal en particulier: vous n'avez pas encore une bonne école élémentaire; vous avez un excellent Collège outre un ou deux dans vos Campagnes; mais où sont pour ceux qui ne sont pas en état de faire un cours d'Études complet les moyens d'acquérir avec la connaissance des devoirs prescrits par la Religion et par la morale celle de leur propre langue pour la parler et l'écrire correctement, celle de l'arithmétique et de la tenue des livres pour se mettre en état de se rendre compte ou aux autres de l'état de leurs affaires ou de celles qu'ils conduisent; où vos enfans peuvent-ils se former à cet esprit d'attention, à ces habitudes d'application nécessaires, à un Manufacturier, à un Architecte, à un Ouvrier, à un Cultivateur, à un Négociant, à un Marchand détaillier, à tout homme qui a un métier ou une de ces professions qui sans exiger une éducation de Collège proprement dite, ne peuvent s'exercer avec avantage sans une bonne éducation élémentaire? Le plus grand nombre de ceux qui exercent ces arts ou métiers, ne sont pas même en état de lire avec fruit les livres écrits sur les choses qui ont rapport à leurs professions. Où se trouvent les écoles de cette espèce dans nos Campagnes? Chaque année des étrangers établis au milieu de nous en petit nombre se cotisent entre eux pour se procurer des maisons, pour payer des maîtres pour instruire leurs enfans. Ils obtiennent de votre assemblée, des Communes qui vous représentent dans le Parlement de la province, des sommes de denier à même les impôts prélevés sur les habitans pour les secourir dans ces entreprises vraiment respectables et si dignes de votre imitation. C'est vous qui subvenez aux frais de l'éducation qui assure à leurs enfans la supériorité sur les vôtres. Avez vous seulement songé à vous réunir à former une société dont les contributions, les efforts pussent vous donner quelques titres à entrer en partage de ces deniers la même qui sont à votre disposition pour instruire les enfans de vos Compatriotes que leur défaut d'éducation met hors d'état de rivaliser avec tous ces nouveaux venus qui prennent trop souvent sur eux l'ascendant, fruit de l'opinion bien ou mal fondée de leur supériorité.

Je me flatte que ces derniers sujets de méditation offerts à mes Concitoyens me donnent à moi-même quelque titre à l'indulgence de ceux d'entre eux qui auraient d'abord été portés à se plaindre du ton de gravité ou si l'on veut même de morosité qui peut à leurs yeux déparer ces réflexions.

MR. L'ÉDITEUR,

J'AI lu avec un vrai plaisir et satisfaction l'écrit traduit du *Courant*, ainsi que votre note au sujet des puces qui dévorent les bleds. Étant convaincu depuis longtemps que ces mouches qu'on nomme *Hessoiises* déposaient leurs œufs dans l'écorce du bled avant sa maturité, je ne cessais de conseiller les habitans de la paroisse où je réside et des environs, de chaumer leur bled de semence, en leur expliquant que c'était le seul moyen connu jusqu'à présent de détruire les puces; mais peu se rendaient, car comme vous le savez, la presque totalité de nos habitans, exceptés quelques individus instruits, s'imaginent en fait d'agriculture en savoir autant qu'il est nécessaire, et s'obstinent à ne point abandonner leur vieille routine. Ne les entendons nous pas dire souvent avec satisfaction et de toute l'abondance de leur cœur:—«Je voudrais bien voir ces messieurs qui manient si bien la plume venir conduire nos

charmes, ils en feraient de belles." Eh bien, monsieur, sans un plus long prologue, j'exposerai un fait qui paraîtra concluant en faveur du chaulage; je ne craindrai pas même de citer le nom de cet habitant, car il ne s'agit pas de ces écrits, dont tout le mérite ne consiste souvent qu'à rester dans le secret, comme ne pouvant supporter leur preuve à la lumière, et d'ailleurs faire connaître publiquement un bon cultivateur, et les moyens qu'il emploie est non seulement une récompense pour lui, mais un exemple et une invitation pour les autres d'en faire autant.

Dans la paroisse de St. Paul de la Valtrie, qui est totalement affligée par les puces, le capitaine Partenais est le seul, à ma connaissance, qui ait en vue une belle récolte de bled, aussi a-t-il chaulé son bled. Ses bons voisins lui disaient: "Que la chaux brûle, que son grain ne leverait point, &c." mais il leur répondait: "c'est un essai, et je n'y perdrai pas plus; qu'il ne lève point, ou qu'il soit mangé par les puces, l'un n'est pas pire que l'autre." Cependant depuis tant de siècles que la chaux est considérée comme un excellent engrais, comment nos habitants ne le savent-ils pas encore? C'est ce qu'ils ne savent pas lire, qu'ils ne veulent pas l'apprendre, et que souvent, ils ne veulent pas croire ceux qui le savent, et qui peuvent leur donner des leçons; soit dit en passant. Le capitaine P. après avoir préparé son bled avec la chaux éteinte, jette dessus quelques pelletées de cendre, brassant le tout bien fortement avec la pelle; et en effet je crois que si la chaux tend à amortir et dessécher l'œuf de la mouche Hessoise, l'acrimonie de la cendre peut contribuer à le détruire totalement. On sent que ce procédé peut non seulement détruire les puces, mais encore garantir le bled noir;... &c.

Mais après tout cela, n'y a-t-il rien autre chose à faire? Un autre habitant assez voisin du capit. P. et qui en a fait autant se plaint d'avoir perdu sa chaux, son tems et se peines, son bled a été dévoré même en levant. C'est autre chose, s'il n'a pas réussi, c'est que son bled a été mangé par une autre vermine qu'on appelle la *teigne*, cette teigne abonde généralement dans les terres humides, fortes, et trop grasses; le capit. P. convaincu de cela a eu soin d'égoutter sa terre en tous sens par de bons canaux et des fosses profondes, au si la teigne n'y a point fait de ravage, et malgré les pluies fréquentes des dernières semaines son grain a été nullement endommagé.

Je prendrai l'occasion de cet écrit pour exprimer un désir que plusieurs sans doute partageront avec moi; il serait à souhaiter que les sociétés d'agriculture invitassent ceux qui ont quelque méthode particulière de cultiver, tant pour les grains que pour les jardinages, ou qui ont fait quelques expériences qui leur ont réussi, de les leur communiquer, car ces sociétés rendront un vrai service au pays, en établissant parmi eux quelques rédacteurs qui publieroient de tems à autre, au moins une fois par an, le résumé de ces différents écrits, et pour en faire un système d'agriculture, ils pourront y joindre ce qui a été écrit, tant dans les livres d'agriculture qui ne sont pas à la portée de tout le monde, surtout des habitants, que dans les gazettes, que si peu de gens ont la précaution de conserver, et auxquelles aussi il est difficile de recourir, vu la grande variété des différents sujets, au lieu que des pamphlets de formats à pouvoir être reliés, seraient un moyen sûr de préservation et pourraient être journalièrement entre les mains de ceux qui voudraient les étudier. Il faudrait aussi de toute nécessité, que ces écrits fussent publiés dans les deux langues, soit séparément, soit ensemble, suivant que la société d'agriculture le jugerait à propos. Ce plan vaudrait bien celui de donner des prix tous les ans, ce qui pour ne rien dire de plus, ne peut être utile qu'à quel ques particuliers à la proximité des exhibitions, au lieu que l'autre peut servir à tous en général. La chambre d'assemblée qui est si généreuse à avancer de grosses sommes pour le bien-être du pays, se ferait, je n'en doute nullement, un plaisir de subvenir aux frais de ces publications, s'il était nécessaire.

MACÉDOINE.—Fou Sir William Grant mort, il y a quelques années en Angleterre, était venu jeune dans le Canada où il avait exercé la profession d'avocat. Retourné dans sa patrie, il était entré dans le parlement où il a joué un rôle brillant par son éloquence, et avait enfin été nommé pour remplir la charge de maître des rôles dans la cour de chancellerie, regardée comme supérieure en dignité à celle de juge en chef des plaideurs communs. Dans les discussions auxquelles la demande que l'on fit aux communes du parlement d'Angleterre pendant l'année 1825 d'une augmentation de salaires des juges, il fut observé que quand on les avait élevés aux taux où ils étaient alors, celui du maître des rôles n'avait pas aussi été augmenté; cette circonstance était due à la délicatesse de Sir William Grant. Quelqu'un disait à ce sujet qu'il n'avait pas

laissé en Canada beaucoup de disciplines exposés à l'imiter sur ce point, et que cet exemple ne serait pas contagieux même en Angleterre.

—Les Irlandais souffraient depuis des siècles tous les maux que traîne à sa suite l'intolérance civile ou religieuse. D'abord en qualité d'Irlandais, ensuite à ce titre mais sous le nom de catholiques. Ils ont été constamment persécutés, expropriés, proscrits, éborgnés. L'ignorance et la légèreté, les divisions des haines les avaient perdus, ils étaient dans l'état le plus déplorable. Quel levier ont-ils employé pour soulever le joug qui pesait sur eux? Le moyen auquel ils auraient dû avoir recours pour prévenir ces malheurs. L'union a donné du poids à leurs réclamations. Ils ont contribué de leurs deniers pour faire plaider leur cause au tribunal de l'opinion publique. Ils ont pu faire paraître au grand jour, les erreurs, les fautes, les injustices dont ils étaient les victimes, et par là même ébranler le crédit de leurs persécuteurs. Dès ce moment le poids de leurs chaînes a commencé à s'alléger. Bientôt elles se sont en grande partie brisées. Tel qui est inaccessible aux remords qui marchent à la suite du crime, craint l'infamie ou en redoute la honte.

LA MINERVE.

MONTREAL, 16 JUILLET, 1829.

Nous voudrions pouvoir donner une description de la brillante cérémonie d'hier, qui put y répondre en quelque sorte; mais comme un tel spectacle est difficile à décrire, comme plus de la moitié de nos abonnés tant de la ville que des campagnes y ont assisté eux-mêmes, nous en dirons seulement quelques mots en faveur de ceux qui n'ont pu s'y rendre.

On estime que l'Église pouvait contenir environ huit mille personnes, de toutes croyances, et de toutes opinions; un très grand nombre était venu des campagnes de ce district, et plusieurs mêmes de Québec. Le coup d'œil que présentait cette réunion était à la fois nouveau, sublime et imposant; on était comme saisi d'enchantement en voyant ce peuple immense, encombrant la nef et les tribunes de l'édifice, et prêtant une attention religieuse aux belles cérémonies de notre culte. Le lointain dans lequel chaque spectateur envisageait une grande partie des autres, et la sombre majesté du nouveau temple, contribuaient à rendre l'effet encore plus pittoresque.

La grand'messe a été chantée pontificalement et avec toute la pompe des cérémonies catholiques, par Sa Grandeur Monseigneur de Tennesse; ce rapprochement des bannières opposées n'a pas laissé que d'ajouter aux beautés morales de la solennité; espérons que le présage la fin de ces divisions dont notre ville donne depuis quelque tems l'exemple.

L'ordre le plus parfait a régné pendant tout le tems; messieurs les marguilliers se sont donné beaucoup de peine pour le maintenir, et pour conserver l'arrangement qu'il avait nécessairement fallu faire pour prévenir le désordre et écarter la foule des places mises en réserve. La compagnie volontaire des carabiniers a fait sentinelle sous les armes, répartie en divers endroits de l'église, et des connétables l'ont aidée. Le devant de l'allée du milieu était réservé à Son Excellence et aux militaires de sa suite et de la garnison; des deux côtés dans les banes de l'avant étaient les Honorables Juges, les Conseillers Législatifs, l'Honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée, plusieurs messieurs attachés à la garnison, au commissariat et aux divers bureaux du gouvernement, le barreau en corps et en robes, enfin quelques personnes marquantes tant du pays qu'étrangères, auxquelles on avait réservé des places où les marguilliers les conduisaient.

L'offrande a été faite par l'Honorable Juge Foucher et Madame la Baronne de Longueuil. C'était le barreau qui offrait le pain béni. Un certain nombre de messieurs, de Dames et de demoiselles, à la tête desquels était l'Honorable Juge que nous venons de nommer, ont fait une quête qui a produit la somme de £212.

On estime à environ soixante le nombre des messieurs du clergé qui étaient venus des campagnes. Messire Roque, Vicaire Général, faisait l'office d'Archidiacre, et messieurs Cadioux, V. G. et Mignault celui de diacre et de sous-diacre d'honneur. Les chœurs avaient été choisis parmi les musiciens du Clergé. Messire Roux, Supérieur du Séminaire, était aussi présent à la cérémonie, et placé dans la première stalle à côté du prélat célébrant. La vue de messire Roux, que son grand âge et ses infirmités obligeaient à se faire conduire sous les bras par deux autres messieurs, a paru produire une vive sensation. Chacun en voyant son air si vénérable, que n'effaçaient point les terribles ravages du tems dont sa figure porte l'empreinte, se rappelait sans doute ces tems où la force de l'âge prêtait la vigueur à son génie, il était considéré à bon droit comme un oracle de lumières et une fontaine intarissable de connaissances.

L'orchestre était excellent, et a beaucoup contribué à la pompe de la cérémonie; plusieurs Messieurs tant Prêtres que Laïques, ont fait accompagnement avec divers instrumens. L'orgue nous a paru remplir parfaitement la vaste enceinte de l'édifice.

Après la messe on a chanté un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, pendant lequel, d'après les ordres de Son Excellence, on a tiré à l'Isle Ste. Hélène une Salve de Vingt-cinq coups de canon.—Les Steamboats et les vaisseaux dans le port y ont répondu.

Messire Quiblier s'est acquitté avec talent de la tâche difficile qu'il avait acceptée. Il avait pris pour texte ces paroles du prophète Aggée: «Je

remplirai cette maison de gloire;» ce texte lui a fourni l'occasion, en énumérant tous les honneurs et toute la gloire du nouveau temple, de faire des éloges et des complimens flatteurs à ceux qui y avaient contribué et aux personnalités distinguées qui l'honoraient de leur présence. Quoique ces complimens fussent très à propos, ils seraient cependant devenus fatigans à la longue vu qu'on les regardait comme de commande, si l'habileté du savant prédicateur n'avait su les varier et les entretenir au reste de son discours d'une manière très délicate. Monseigneur de Tennesse, Sir Francis Burton qui avait été présent à la bénédiction de la première pierre, Son Excellence Sir James Kempt, les Juges présens, Messire Roux, Messire Lesaulnier, Messieurs les Marguilliers, Mr. O'Donnell l'architecte, ont eu leur part à ce tribut d'éloges. Messire Quiblier s'est étendu ensuite sur l'honneur que faisait aux citoyens de Montréal ce monument de leur générosité et de leur piété, et sur les nombreux avantages qu'eux et leur postérité en retireraient.

Il est à regretter toutefois qu'après avoir évité avec bonheur et éloquence les nombreuses difficultés que présentait l'occasion, le prédicateur se soit créé une pierre d'achoppement, dans un discours purement de circonstance, en passant brusquement, sans nécessité comme sans à-propos, à des principes qui peuvent convenir à certains climats méridionaux, mais qui ne sont pas de mise dans un pays où sans jamais discuter la question oiseuse et perturbatrice de l'origine des gouvernemens, on a des institutions de fait auxquelles on est trop attaché pour les croire un blasphème contre l'ordre établi par la providence, une anomalie passagère, et un anathème.

La vente des Bancs de la Nouvelle Église paroissiale a été commencée ce matin suivant l'annonce; on se propose de la continuer plusieurs jours. Ceux de la Nef se vendent pour cinq ans, ceux du premier jubé pour quatre et ceux du second pour trois. Il n'a été adjugé aujourd'hui qu'une partie de ceux de la nef. Celui qui a été vendu le plus cher a été adjugé à l'Honorable T. Pothier pour dix louis par an; le prix des autres a varié, suivant la position, de cette somme à celle de quatre louis.

L'adresse de Mr. O'Connell aux électeurs du comté de Clare, contient principalement des assurances de soutenir leurs intérêts s'il est renvoyé au Parlement. La conclusion est comme suit:—

«Je rappellerai également au souvenir de mes amis Catholiques et Protestans que nous avons achevé l'ouvrage de l'Émancipation de la manière la plus paisible, la plus légale, et la plus constitutionnelle. Nous n'avons commis aucune offense, nous n'avons été coupables d'aucun crime, nous n'avons détruit aucune propriété, nous n'avons insulté personne, et n'avons mis en danger la vie de qui que ce soit. La glorieuse révolution qui nous a donné l'Émancipation Catholique s'est effectuée sans la destruction de la moindre partie des propriétés individuelles, sans qu'il ait été répandu une seule goutte de sang humain. Un peuple sobre moral et religieux ne peut continuer d'être à jamais esclavé; il devient trop puissant pour ses oppresseurs; sa force morale surpasse leurs forces physiques, et c'est en vain que les Peels et les Wellingtons de la société s'opposent à leur prospérité et à leur liberté. Ceux qui luttent pauvrement en faveur des anciens abus, sont forcés de ployer sous une nécessité qui ne viole aucune loi et ne commet aucun crime; et ayant une fois réussi par ces moyens, notre succès est également certain si nous adoptons les mêmes moyens honnêtes et irrésistibles. Électeurs de Clare, j'ai été injurié illégalement, et vous avez été indignement insultés par cette indigne dextérité ministérielle qui m'a privé du droit que j'avais de vous représenter en Parlement. Je m'adresse à vous pour que vous fassiez disparaître cette injure, que vous effaciez cette insulte, en me renvoyant exprimer mes sentimens et les vôtres aux hommes qui m'ont injurié et vous ont insulté d'une manière si peu décente.»

Un avis publié dans la gazette officielle par A. C. Buchanan, Écuyer, "Agent résident de sa majesté pour la surveillance des colons et autres émigrans en Canada," est comme suit:—

«Québec, 1er. Juillet, 1829.
«On donne avis aux colons et autres émigrans disposés à s'établir sur des terres de la couronne dans le Haut ou le Bas Canada, qu'il y a dans l'un et l'autre province plusieurs sites où ils peuvent se fixer avec beaucoup d'avantage, et qu'on concèdera à des termes faciles aux familles industrielles qui voudront les établir actuellement, et qui auront les moyens de les mettre en culture.»

«Dans le Bas Canada.»—Son Excellence le gouverneur a bien voulu ordonner que les terres de la couronne dans les townships d'Inverness et de Leeds sur le chemin de Craig soient réservées pour des cultivateurs industriels venus cette année du royaume uni; ces terres sont à environ 40 milles de Québec, du côté sud du fleuve St Laurent, avec un bon chemin presque toute la distance; on commence à ouvrir de nouveaux chemins à travers des terres qui pourront fournir de l'emploi aux émigrés; le climat est extrêmement sain et le sol sans défauts; beaucoup d'Écossais, d'Anglais et d'Irlandais sont déjà établis en cette partie du pays; le prix fixé pour ces terres de la couronne pour les cultivateurs actuels est de quatre chelins courant par acre, et les familles dont les moyens sont bornés en auront 100 acres moyennant une rente foncière de 20 chelins par an, jusqu'à ce qu'elles puissent payer le capital à 4 chelins par acre. On peut avoir des terres de la couronne en d'autres endroits moyennant une modique rente foncière.»

«Haut Canada.»—(Suivent des détails du même genre.)

«Les personnes disposées à s'établir dans l'une ou l'autre province, recevront un billet du bureau du résident de sa majesté à Québec, pour l'agent de location dans les townships respectivement, qui fera conduire l'émigrant à tel lot qu'il pourra choisir, et qui sera alors vacant; au dos du billet

l'émigrant trouvera des directions pour se guider en se rendant à sa destination.
«Tous autres renseignemens donnés gratis au bureau, &c. &c.»

On a aussi annoncé que le représentant de sa majesté avait aussi donné des directions pour que toutes les facilités possibles fussent données aux Canadiens qui seraient disposés à s'établir, soit sur les terres seigneuriales de la couronne ou dans les townships. Mais comme les Canadiens n'ont guères plus de renseignemens sur ces terres éloignées, ni plus plus de moyens de les trouver et de s'y établir, que les émigrés nouvellement arrivés d'Europe, ne serait-il pas avantageux qu'il y eût pour eux de semblables bureaux de renseignemens; soit que le gouvernement de la métropole veuille bien en établir, ou que la législature, secondant ses intentions bienveillantes, fasse une loi et accorde des fonds pour cet objet. La chose mérite l'attention de notre parlement, qui a tant voté d'argent pour de nouveaux chemins dont il est au moins juste que les habitans du pays puissent profiter. Il n'est pas à supposer au reste que par une coupable négligence on livre la génération actuelle à l'oisiveté, à la nullité, et à quelque chose de pis.

Nous avons vu la phrase suivante au bas de l'écrit d'un des Correspondans de la Bibliothèque Canadienne: «Il y a des écoles anglaises à Sorel et à la Rivière-du-Loup; mais je crois que ni l'un ni l'autre endroit ne possèdent une école française même médiocre.» Nous ne savons pas non plus quelle est la nature des écoles de ces deux paroisses; mais ce que le correspondant a eu tort d'oublier, c'est qu'il y a à la Rivière-du-Loup un monsieur à la fois instruit modeste, que sa santé seule a forcé de quitter la ville pour se livrer à la campagne à la pénible tâche de l'instruction. Nous ne savons pas s'il y enseigne les deux langues ou l'anglais seulement; mais il serait à souhaiter que toutes les paroisses fussent munies d'instituteurs qui après avoir professé la Rhétorique avec succès dans un de nos collèges, se fussent fait également remarquer dans leurs emplois subséquens par leurs connaissances, leur conduite et leurs talens.

Le *Herald* a publié, probablement après d'autres journaux anglais, une notice sur la rivière Colombia et les vastes contrées adjacentes, qu'il donne comme «extraite du voyage d'un moineur Français. En lisant cet article, nous avons vu qu'il était extrait des voyages d'un monsieur Canadien, de notre estimable compatriote Mr. GABRIEL FRANCIÈRE fils, dont l'esprit observateur et les qualités sociales lui ont gagné l'estime et la bienveillance de tous. Lancé jeune encore dans des pays peu connus même dans le monde savant, il a profité de ses observations, et les a recueillies pour en faire part au public et à ses concitoyens. Bien qu'écrit sans prétentions, on trouve dans cet ouvrage des réflexions solides, et des renseignemens que nous n'avons pas vus ailleurs.

Voici ce que dit la Gazette de Montréal au sujet de l'émigration; nous le publions sans commentaire:—

«Quant au Bas-Canada, aussi longtemps que nos LOIS FRANÇAISES et nos INSTITUTIONS FRANÇAISES existeront, ce n'est pas un lieu de résidence convenable pour des Cultivateurs BRITANNIQUES intelligens, ou pour le placement de capitales BRITANNIQUES.»

Un avertissement du sheriff publié dans les gazettes, annonce que la vente de certains biens-fonds appartenant à l'Honorable John Caldwell et saisis à la poursuite de sa majesté, et qui a été deux fois remise, aura positivement lieu le 21 septembre prochain.

Un correspondant de St. Hyacinthe nous informe qu'il y existe une bande de voleurs qu'on n'a pu encore parvenir à découvrir, et que divers vols ont été commis dans les environs.

On annonce que Mr. De Camp, directeur des Théâtres de Montréal et de Québec, doit prochainement revenir en cette dernière ville avec sa troupe. La première représentation doit avoir lieu Lundi prochain. Mademoiselle Clara Fisher y paraîtra pour la première fois, dans la pièce intitulée: *le Stratagème de la Belle*.

M. SMILLIE, fils, de cette ville, vient de publier un joli petit volume, ayant pour titre, «*Picture of Québec*» (Tableau de Québec), orné des gravures des édifices publics, au nombre de 17, et d'une carte des environs. Ce petit ouvrage contient une foule de renseignemens utiles et intéressans pour les étrangers et les gens du pays, tels que les descriptions des édifices publics, et des éclaircissemens sur les lieux environnans que l'on est dans l'usage de visiter. La partie de la gravure est très bien exécutée et fait honneur à M. Smillie. —*Gazette de Québec.*

. L'écrit signé *l'Observateur*, auquel répond un autre écrit qui nous a été envoyé, n'ayant pas été publié dans la Minerve, nos souscripteurs ne sauraient pas de quoi il s'agit. L'auteur ferait mieux de répondre dans la même Gazette.

DECES.

DÉCÈS.—En cette ville hier matin, Dame Margaret Manson, épouse de Mr. Benjamin Workman, éditeur actuel du *Canadian Courant*.

—Le 5 de ce mois dans la Seigneurie d'Argenteuil, W. Kell, Ec., âgé de 78 ans.

PERDUE ou VOLÉE.—D'abord le Steamboat Richieu, le 25 du mois dernier, une Lettre à l'adresse de W. P. Roy, Québec, contenant la somme de TRENTE CINQ LOUIS, en billets de la Banque de Montréal, dont deux de \$50 et quatre de \$10. Ceux qui pourront en donner connaissance au soussigné à Montréal, ou à Mr. W. H. Roy à Québec seront généralement récompensés.

LOUIS J. ROY.
Montréal, 15 juillet.—un

Ventes par Encan.



MESSRS. FELIX FRÈRES et Cie. étant sur leur départ pour la France vendront PAR ENCAN, DEMAIN, VENDREDI, le 17 du courant, à UNE heure de l'après midi, tout ce qui leur reste d'ARBRES fruitiers, GRAINES de Fleurs, de Jardin, &c.
La vente aura lieu à leur magasin, rue Notre Dame.—16 juil.

AVIS AU PUBLIC.—LES BANCS de la Nouvelle Église Paroissiale seront publiquement loués, JEUDI prochain le 16 du courant et les jours suivants, à 9 heures et demie du matin, à la porte de la dite Église.—13 juil.—u

VENTE DE MEUBLES.—Le Soussigné fera procéder LUNDI, le 20 Juillet courant, à la vente des MEUBLES DE MENNAGE et autres EFFETS dépendant de la Succession de feu AUG. DEMERS, consistant en—Sophas, Tables, Chaises et Lave-mains d'acajoux, Couchettes, Beautettes et Lits complets, Ustensiles de cuisines et autres effets. La vente aura lieu en la demeure de feu Aug. Demers rue Dorchester, Fauxbourg St. Laurent à Neuf heures du matin.
LOUIS MARTEAU.
13 juil. 1829.—d

UNE personne munie de bonnes recommandations, et capable d'enseigner le Français grammaticalement, l'Arithmétique, &c. trouvera de l'encouragement comme Maître d'École en s'adressant à T. DROLET, écrivain, à St. Marc, Rivière Chambly.—Une personne qui serait capable d'enseigner l'anglais serait préférée.
Ste. Marie, 16 juillet, 1829.—TI.

AVIS.—Les Syndics de la Rivière du Loup, avertissent qu'ils ont besoin d'une Personne pour tenir une École de fille dans cette Paroisse; il faut qu'elle puisse enseigner LE FRANÇAIS grammaticalement, les Règles, &c. 13 Juil.—J

UN Maître d'École muni de bonnes recommandations trouverait une bonne situation à St. Vincent de Paul. Une personne capable d'enseigner la langue Anglaise serait préférée.—S'adresser aux Syndics de cette paroisse.
St. Vincent, 9 Juillet, 1829.—J.

UN Professeur de dessin élève des Écoles de Paris, désirant donner des Leçons de son art, offre ses services au Public et sollicite sa faveur.—S'adresser chez Mr. J. PERRAULT, Rue St. Gabriel No 16.—6 Juillet, 1829.

A VENDRE—UN SUPERBE ORGUE à clavier de deux octaves et demie, avec 4 jeux de tuyau, un jeu de cloches ou carillon, et un tambourin que l'on peut faire jouer ou taire à volonté, ainsi que le carillon; le dit orgue a six registres et quatre Cylindres, avec des airs bien choisis; il y a aussi un bourdon de quatre pieds d'harmonie, un principal, un siffre et un flageolet. S'adresser à Mr. Charles Lebrun, dans la maison de feu Jean Guillaume Delisle, dans le fauxbourg St. Antoine, ou à cette imprimerie.
Montréal, 13 juil. 1829.—tm.

FER, CLOUS, ACIER, TAILLANDERIE, &c. &c. &c.

IRVINE, LESLIE & CO.

ONT A VENDRE A LEURS MAGASINS PRES DE l'Église des Récollets:

- 100 Tonneaux de Fer Anglais, carré, rond, plate et à cercle, assorti.
- 20 Tonneaux de Fer d'une qualité très supérieure pour Fers à Cheval, Haches, &c.
- 40 Tonneaux de Fer de Yeuse.
- 13 Tonneaux de Fer à Chaudières, grandeurs assorties.
- 10 Tonneaux de Fer de Suède et de Russie;
- 5 Tonneaux d'Acier.
- 50 Boîtes 85 Paquets de Tôle; 100 Boîtes de Fer-blanc.
- 70 Douzaines de Pelles et Bêches; 25 Douzaines de Poêles à Frirre.
- 200 Caisnes de Clous et de Fiches.
- 12 Enclumes; 8 Paires de Soufflets de forge.
- 57 Paquets de Poudre à Ttirer de toute qualité.
- 1 Tonneau de Plomb-à-Ttirer, patentié.
- 22 Boucauts contenant Gonds, Tarrées, Haches, Marteaux, Vis, Plaines, Crampons, Serrures, Pièces à rats, Casseroles, Grils, Fers Italiens, Chantepleures, Chandeliers, Grands verres émailés, Thières, Cafetières, Moulins à Café, &c. &c.
- 3 Boucauts de Chaudières et de Bouillottes ouvertes, noires et étamées.
- 4 Boucauts de Tailanderie vernie; 1 Boucaut d'Étau.
- 2 Boucauts de Chaines à Charrettes et à Charrues.
- 5 Boucauts d'Outils tranchants.
- 5 Caisnes de Scies, de Limes et de Coutellerie.
- 1 Caisse de Boîtes à Thé, &c.
- 2 Caisnes de Fusils, Pistols, Boîtes à Poudre et Pouches.

—AUSSI—

- 17 Bales de Toile, 3 Caisnes de Papeterie, 3 Bales d'Éponges.

Rums de la Jamaïque, de St. Vincent et de Demoray.—Sucre Blanc et Cassonnade des Grandes Indes.—Eau-de-Vie de Cognac et de Genève.—Café.—Piment et Poivre.—Vins de Porto.—de Ténériffe.—Claret.—Bucellas.—et autres en Futaille.

Vins de Champagne.—Hock.—de Bourgogne.—Claret.—et autres en Bouteilles.

Mahogany.—Cèdre.—Ebène.—et autres Bois pour les Meubliers.

Montréal, 2 Juillet, 1829.—J.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

EN addition aux OUVRAGES PUBLICS pour lesquels on recevra des propositions jusqu'au 20 du courant.—On donne Avis par le présent qu'on recevra aussi des propositions le même jour, des personnes disposées à faire DIVERSES RÉPARATIONS au CHAMP-DE-MARS, qu'on peut voir détaillées à ce Bureau.
Les propositions doivent contenir les noms de deux cautions, et le taux requis doit être exprimé en cours actuel.
Bureau du Commissariat,
9 Juillet, 1829.

LA Soussignée en sa qualité de Tutrice à sa fille mineure CAROLINE SUTHERLAND, héritière universelle de défunte Dame Rose Vigneau veuve de Schaffalisky, en son vivant demeurante à Boucheville, donne par le présent avis à toutes personnes ayant des demandes à faire contre la Succession de la dite défunte veuve de Schaffalisky de les lui présenter dûment authentiquées en son domicile à Yamachiche,—et pareillement à toutes personnes endettées envers la dite Succession de payer au même lieu à peine de poursuites.
L. SUTHERLAND.
Machiche, 4 Juillet, 1829.—s.

AVIS.—Tout ceux qui ont des demandes contre le feu PIERRE HENRY PIERRE, Marchand du Faubourg de Québec, sont priés de les présenter en la forme au soussigné pour être liquidées, et tous ceux qui lui sont endettés sont avertis de payer pareillement sans délai à
C. WAGNER.
13 Juillet, 1829.—TI.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu AUGUSTIN DEMERS, en son vivant commerçant de cette ville, sont requises de venir régler leurs comptes respectifs en l'étude du soussigné, rue St. Jacques, et celles à qui la dite succession peut devoir sont priées de présenter leurs comptes.
Ls. MARTEAU, N. P.
2 Juillet, 1829.—as.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les Marguilliers de la Paroisse de Longueuil proposent aux différents ouvriers les ouvrages suivants, savoir:—

- 1.—Pour réparer le Pont de la première Lanterne du Clocher, et le mettre à l'épreuve de l'eau.
 - 2.—Pour peindre en couleur d'ardoise, et à deux couches, la Couverture de l'Église, faire 4 Echelles et les poser.
 - 3.—Pour réparer la Couverture du Chemin Couvert, et le mettre à l'épreuve de l'eau.
 - 4.—Pour faire deux Cheminées de Briques, dans les Longs-pans de l'Église, pour recevoir les tuyaux des poêles qui chaufferont durant l'hiver.
 - 5.—Pour faire deux Retables pour les deux Chapelles, conformes à celui du Maître-d'Autel, et Marbrer trois Autels à la Romaine.
- On exigera des cautions pour la due exécution des marchés qu'on pourra faire pour les ouvrages ci dessus mentionnés, et on recevra des propositions d'ici au 19 de ce mois, jour auquel il y aura une Assemblée des Marguilliers, où les différents ouvrages seront adjugés au rabais.
Pour plus amples informations, plans et devis, s'adresser à Mr. CHABOILLEZ, Prêtre et Curé de Longueuil.
Longueuil, 9 Juillet, 1829.—qt.

AVIS.—Les Soussignés Maître Maçons à Terrebonne, reconnaissant de l'encouragement qu'ils ont reçu du public, sollicitent de nouveaux ses faveurs et offrent à faire avec le plus de promptitude et au plus bas prix qu'il est possible dans la province, tout ouvrage de Maçonnerie et de Taille qui pourrait se présenter.—Ils se flattent de pouvoir exécuter les plus beaux morceaux d'ouvrage dans leur ligne, avec toute l'élégance possible et à la satisfaction des personnes qui voudront bien les employer.
L'avantage qu'ils ont de pouvoir se fournir à peu de frais de belles Pierres grises des carrières de l'Isle-Jésus, (reconnues les plus belles du pays) doit être de quelque considération.
JOSEPH BARBEAU,
IGNACE BARBEAU,
Terrebonne, 13 Juillet, 1829.—um.

T. S. BROWN, OFFRE A VENDRE,

- 80 Boucauts de COUTELLERIE,
- 20 Quarts de CLOUS assortis,
- 10 Tonneaux d'ACIER,
- 400 douz. de FAUX assorties,
- 1000 " de FAUSSILLES,

AVEC... Un Assortiment complet et étendu de QUINCAILLERIE, &c.
Montréal, 5 Jul. 1829.—J.

A Vendre par les Soussignés.

- 1500 Robes du Lord, dernièrement arrivées,
- 500 Quarts de Nord, de différente qualité,
- 100 Quarts de Harang frais, Boure et Graisse.

Peaux de Chevreuil passées, et l'archamin boucennés.
Jos. VALLE & Co.
9 Juillet, 1829.—va.

A VENDRE,

- 50 Barils d'Huile de Loup-Marin, pour argent comptant, par LOUIS N. ROY
9 Juillet, 1829.—J.

SE DÉBARQUENT MAINTENANT,

- 200 Paniers de Faïences bien assorties.

—AUSSI—

150 Caisnes des Meilleures Pipes, (T.D.)
A vendre par J. & J. DONEGANI.
2 Juillet, 1829.—rs.

CHANGEMENT.
W. M. BRADBURY & Co. ont transporté leur Magasin de la Rue St. Joseph à la Rue Notre-Dame, vis-à-vis de M. James Young, Écouteur.—Montréal, 16 Mai, 1829.—J.

ARGENTERIES NOUVELLES POUR EGLISES.

Le Soussigné vient de recevoir par Martha de Londres, un assortiment de Vases d'Églises, comprenant:—
Calices et Patènes d'argent
Calices et Patènes plaqués, (coupes d'argent.)
Ciboires d'argent,
Ciboires plaqués,
Ostensoires plaqués en argent,
Ostensoires plaqués en or,
Écriteurs, grands et moyens, avec goupillon,
Barettes, avec ou sans assiettes,
Eccensoirs, Porte-Dieu, Boîtes aux Ste. Huiles,
Chandeliers d'acolyte, Chandeliers à branches, Enfants-Jésus, grands et petits.
—AUSSI—
Papiers de toutes sortes, Plumes, Canifs, (Rodgers Patent.) Règles de Bois, Bois de Rose et Ébène, Marbres pour arretter les papiers, grottes d'Albatre, Cire rouge et noire, Pain à cacheter, Instruments de Mathématiques, Pendules, Gravures, Images, &c. &c.—Et un assortiment très étendu de Livres Français, &c. &c.
T. DUFORT.
9 Juillet, 1829.—J.

A VENDRE, MOUSSELINES ET BRODERIES SUISSES A MOITIÉ PRIX, A LA LIBRAIRIE DE T. DUFORT,
9 Juillet, 1829.—J.

TAPIS.
DIX Balles de TAPIS fins et superbes de Bruxelles et de Venise, d'une qualité supérieure et de patrons élégans, se débarquent maintenant du SOPHIA et du FAVORITE, et sont offerts en vente par le Soussigné vis-à-vis l'Hôtel de Rasco. Il attend aussi par les premiers arrivages de Londres, un assortiment très bien choisi de marchandises fines, dont il disposera à bas prix pour argent comptant.
THOMAS MUSSEN.
Rue St. Paul, 18 Mai 1829.—J.

Le Soussigné offre ses meilleurs remerciemens à ses amis pour leurs faveurs passées, et prend la liberté de les informer ainsi que le public en général, qu'il continuera commerce de FERBLANTERIE et de FERRONNERIE tout ensemble à son ancienne place, No. 151, rue St. Paul, (à quatre portes du Théâtre de Montréal.) où il se propose d'avoir constamment en vente un assortiment général de Marchandises dans ces deux branches, aussi bien que des Vitres, Peintures de toutes les couleurs, Huile de Lin crue et bouillie, Huile de Spermaceti et d'Olive pour les lampes, Esprit de Térébenthine Plomb Rouge et Noir, Goudron, Rosine, Cordages de Chanvre, Colle Forte, Indigo, Poudre et Plomb à tirer, Charbon de Forgerons, &c. &c.—Il vendra le tout à bas prix pour argent comptant ou à court crédit.
JOHN WHITE.
N. B.—J. W. serait extrêmement obligé à ceux de ses pratiques qui n'ont pas payé leurs comptes l'année dernière, surtout à ceux qui ont contracté des dettes à son Magasin de Ferronnerie, s'ils voulaient se donner la peine de venir, ou d'envoyer à sa résidence, pour régler leurs comptes respectifs avec lui sans plus de délai.—6 Av.—J

CUIRS.
Le soussigné ayant loué le magasin occupé ci devant par Messrs. S. FIELDS, & Co. sur le Vieux Marché, offre maintenant en vente un assortiment choisi et général de Cuirs, SAVOIR:—
2500 côtés de Cuir à Semelle, première qualité.
500 do. do. à Empeignes, do. do.
100 do. do. à Harnois, do. do.
100 douzaines peaux de Veau.
12 do. do. de Cheval.
50 do. côtés de Kipp.
1000 pièces de Cuir en Lanières et de Cordoues.

Ainsi que du Cuir à Brides et à Trépointe Peaux de maroquin, peaux à doublures, à bordures, &c.—et il va recevoir en addition au fonds ci dessus, un assortiment choisi de cuirs à semelles et à empeignes, peaux de Veaux, &c. des différentes Tanneries de New York; ce qui joint à ce que lui fournit journallement sa propre manufacture en cette ville, rendra son assortiment en tout tems un des plus rares et des mieux choisis. Tous les ordres de ville et de la campagne seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité et diligence; aucunes peines ni efforts, ne seront épargnés pour donner une satisfaction générale, et pour assurer la faveur permanente de ceux qui voudront bien honorer de leur pratique, &c.
JOSHUA HOBART.
Montréal, 15 Mai, 1829.—J.

P. S.—Tout le Cuir à Semelle rendu à l'Établissement ci dessus, est garanti contenir le poids marqué par l'étampe; ce qui est loin d'être le cas avec tous les cuirs à bas prix, tannés dans la Campagne, introduits dans ce marché; et le consommateur trouvera, en y faisant un peu d'attention, que tout le Cuir à Semelle (presque sans exception) étamé au Nord de la ville de N. Y. est plus léger de 10 à 15 par cent, que celui étamé dans la ville, ce qui fait que le Tanneur se propose de vendre à meilleur marché que le Manufacturier régulier; et le cuir est dûment inspecté et étamé suivant la loi, dans tous les marchés excepté celui-ci.

A VENDRE par le Soussigné—Goudron et Poix Réente, Charbon, Plâtre, Cordages, Poulies, Ancres, Toile à voiles, Sel, &c., à bas prix pour argent comptant.
FRANCIS MULLEN,
Vis-à-vis Mr. P. Beuchet,
Rue St. François-Xavier.
27 Mai.—um.

DERNIERE MODE.—Le Soussigné prend la liberté d'avertir ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par la Martha de Liverpool, en addition de son assortiment précédent, une grande quantité de CHAPEAUX très élégants et de la meilleure qualité, à la dernière mode de Londres.—DEPLUS,—Fournitures et Garnitures de Chapeaux, qu'il vendra en gros et en détail, à très-bas prix pour argent comptant, ou à un court crédit approuvé.
LOUIS BLANCHARD.
9 Juillet, 1829.—TM.

A VENDRE,
LA superbe MAISON bâtie par son Messire L'ÉCUYER Curé de Ste. Anne d'Yamachiche. On ne demande pour cette belle propriété, voisine de l'Église, que trois cents louis comptant, ou trois cents cinquante à constituit; elle est garantie libre de toute hypothèque.
S'adresser à Michel Caron, Écuyer, qui l'occupe maintenant, ou au propriétaire soussigné.
L. M. CADIEUX, Prêtre,
V. G. et Curé des Trois-Rivières.
18 Juin, 1829.—J.

A VENDRE.
UNE MAISON de pierre située dans la rue St. Paul, ayant de bonnes Caves et une Voute de pierre à deux étages dans la cour, le tout maintenant occupé par Mr. N. G. FIZGIAN, Tailleur,—partie du prix pourra rester entre les mains de l'acheteur à constituit. Aussi, une TERRE située au bas du courant Ste. Marie, de 2 arpens de front sur 30 de profondeur. S'adresser à P. A. Dézery ou à P. L. Letourneau, Écuyer.—12 Fév. 1829.—J.

A VENDRE.
UNE belle et bonne TERRE située près de l'Église de Nicolet, de 4 arpens de front sur 40 de profondeur, prenant par devant à la Rivière du dit Nicolet, et par derrière à Pierre Paré, joignant d'un côté au nord à Charles Défossez dit Gustin, et l'autre côté au sud à Amable Défossez dit Geoffroy, avec une Maison et autres dépendances. Il y a de terre faite pour semer aux environs 80 minets de grains, et le reste boisée de bon bois, y compris une sucrerie à 6 arpens de la maison. Il y a sur la dite terre une prairie pour faire au moins 2000 bottes de bon foin. L'acquéreur gardera cinq mille livres entre ses mains à titre de rente constituée s'il l'exige. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser au Notaire soussigné à son étude, dans le Village de Nicolet.
J. M. C. DUVERNAY, N. P.
Nicolet, 4 Juin, 1829.—tm.

A VENDRE.—Deux belles TERRES situées près de l'Église de Lachine.—L'une d'elles contenant 3 arpens de front sur 30 arpens de profondeur, avec Maison, Grange, &c., dessus construites.—L'autre de 3 arpens de front sur 28 de profondeur.—S'adresser à LEON MALLETTE, voisin de l'Église, à Lachine.—25 Juin.—ta.

MANUFACTURE DE TOILE CIRE'E.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a déjà éprouvé, à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue de manufacturer les TOILES CIRE'ES. Ainsi on trouvera chez lui de la toile cirée en pièce et à la verge, des couvertures de chapeau, des tabliers cirés de soie et de toile, &c.
Le soussigné entreprendra aussi de coller et de vernir les papiers, tels que les cartons, les cartes géographiques, les tapisseries, &c.
La tapisserie était jadis de fort bon goût et précieuse de beaucoup à la peinture pour la décoration des appartemens. On en fait presque plus usage parce qu'elle est de peu de durée et sujette à engendrer la malpropreté; Défaut qui ne provient que de la manière de la poser: Par un procédé peu connu ici il s'engage à la poser et la vernir de manière à ce qu'on pourra la laver sans en altérer les couleurs, la transporter même d'un appartement à un autre sans l'endommager.—De plus elle conservera son éelat et sa beauté beaucoup mieux que les peintures qu'on applique ordinairement dans les appartemens, les quelles au lieu de glacer au mur lui ôte son poli.
Il exécutera aussi les dorures qu'on voudra bien lui donner à faire. En un mot dans l'art du DOREUR et VERNISSEUR, le soussigné par sa ponctualité, ses soins et son goût pour les arts se se flatter de mériter l'encouragement des personnes qui lui feront l'honneur de l'employer.
P. I. FRENCHETTE.
18 Mai.—um. Furg St. Antoine, No 109.

MANUFACTURE DE TOILE PEINTE.

Le Soussigné croit devoir présenter ses remerciemens à ceux des citoyens de Montréal et des environs, qui ont bien voulu déjà l'encourager dans la branche ci-dessus; et il les informe qu'il la maintient et aura constamment en main une grande quantité de TOILE préparée pour TAPIS de Portique, de Salle, de Chambre, &c., qu'il achève sur différents desseins au gré des personnes et à très court avis.
J. B. CHALFOUX.
19 Fév. 1829.—J. Rue des Sœurs-Grises.

LE STEAMBOAT EDWARD HENRY, Capit. H. DENAUD, fera, jusqu'à avis contraire TROIS voyages tous les Dimanches entre La Prairie et Montréal. Il partira de La Prairie à SIX heures du matin, de Montréal à DIX, de La Prairie à UNE heure—de Montréal à 2 heures après midi.—La La Prairie à 4—et de Montréal à CINQ heures précises.—11 av.—J

AVIS.
A VENDRE à cette Imprimerie, des Formules de CONTRAT de VENTE imprimées.
A VENDRE à cette Imprimerie, des FORMULES de SUBSTITUTION imprimées.